CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-4110-2019
PHASE 3

R É G I E D E L' É N E R G I E

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse

DEMANDE D'APPROBATION DES GRILLES DE PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS POUR LES APPELS D'OFFRES DE 480 MW D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE 300 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ET D'UNE CLAUSE DE RENOUVELLEMENT AUX CONTRATS

[Article 74.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01)]

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA DEMANDERESSE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Hydro-Québec est une entreprise dont certaines des activités, notamment celles relatives à la distribution d'électricité (le « **Distributeur** »), sont assujetties à la compétence de la Régie de l'énergie (la « **Régie** »), dans la mesure prévue à la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « **Loi** »).

2. Le 14 juillet 2021, deux projets de règlements ont été publiés par le gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec. Ces projets prévoient un appel d'offres pour un bloc de 300 MW d'énergie éolienne et un appel d'offres pour un bloc de 480 MW d'énergie renouvelable (les « **Projets de règlements** »). Le Distributeur verra à déposer les règlements lorsque ceux-ci seront disponibles.

3. Le 14 juillet 2021, le gouvernement du Québec prend également le décret 906-2021 *Concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec* (le « **Décret** ») relativement au bloc de 300 MW d'énergie éolienne.

4. Tel qu'il appert aux Projets de règlements, les deux appels d'offres doivent être lancés au plus tard le 31 décembre 2021.

5. Le Distributeur doit apporter des ajustements aux grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions (les « **Grilles** »), utilisées à la seconde étape du processus de sélection conformément à la *Procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité*, afin de refléter le contenu des Projets de règlements et du Décret, le tout tel que plus amplement expliqué à la pièce HQD-9, document 1.

6. Par la présente, le Distributeur demande donc à la Régie d'approuver les Grilles qui s'appliqueront à l'étape 2 des processus de sélection des soumissions.

7. Le Distributeur demande également à la Régie d'approuver comme caractéristique l'introduction d'une clause de renouvellement aux contrats.

8. La présente demande est présentée dans le cadre de la phase 3 du dossier R-4110-2019, tel qu'évoqué à l'occasion des audiences tenues lors de la phase 1[1].

9. Considérant la nécessité de lancer les appels d'offres au plus tard le 31 décembre 2021, le Distributeur prie la Régie de rendre une décision relativement à la présente demande au plus tard le 10 décembre 2021 afin que les Grilles puissent être intégrées aux documents d'appel d'offres.

10. Considérant la nature de la demande et l'article 25 de la Loi, le Distributeur prie la Régie de procéder à l'étude de la présente demande par voie de consultation.

11. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande ;

APPROUVER les Grilles présentées à l'annexe C de la pièce HQD-9, document 1 ;

APPROUVER l'introduction d'une clause de renouvellement aux contrats ;

LE TOUT, RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Montréal, ce 10 septembre 2021

(s) Affaires juridiques Hydro-Québec

Affaires juridiques Hydro-Québec

[1] Notes sténographiques, vol. 9, p. 104.

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, **KIM ROBITAILLE**, Directrice Approvisionnement en électricité, pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité, au Complexe Desjardins, Tour est, 15e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande d'approbation de la phase 3 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 du Distributeur (R-4110-2019) a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;

2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande ;

3. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 10 septembre 2021

Signature numérique de Kim Robitaille
Date : 2021.09.10 11:10:16 -04'00'

KIM ROBITAILLE

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence,
à Terrebonne, Québec, ce 10 septembre 2021

Kathleen Marleau # 187820
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec

Commissaire à l'assermentation
KATHLEEN MARLEAU
187820
Tous les districts judiciaires du Québec